



Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 20

Quorum : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 28 mars 2025

Date d'affichage : le 28 mars 2025

Le trois avril deux mille vingt-cinq, sur convocation en date du vingt-huit mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire.

Présents : GUILLARD Michel, LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, DAUFOUY Stéphane, MARTIN Eve-Lise, HUOU Jean-Paul, RABINAND Julie, AMORIM Agnès, ARDOUIN Christelle, CHAMPENOIS Céline, PICAULT Edern, GUILLOT Marc, LANUZEL Etienne, LEMERCIER Emmanuel, MAURE Sophie

Pouvoirs : CERCLE Yannick donne pouvoir à LECOMTE Daniel,
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à PICAULT Edern,
LAFAYE Guillaume donne pouvoir à RABINAND Julie,
MASSON Adeline donne pourvoir à ARDOUIN Christelle,
BLAY Daphnée donne pouvoir à MAURE Sophie

Absents : LEROUX Soizic, ONASCH Thibaut, BONHOMME Jean-Claude

Stéphane DAUFOUY est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2025/10 Compte de gestion 2024

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante débat et arrête le compte de gestion élaboré par le comptable public.

Ce compte de gestion doit correspondre au compte administratif établi par la commune. Le vote de l'arrêté du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du compte de gestion du budget principal de la commune pour 2024 peuvent être récapitulées comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 044 921.45 €	2 837 622.23 €	5 882 543,68 €
Titres de recettes émis (b)	2 159 758.57 €	2 554 653.62 €	4 714 412,19 €
Réduction de titres (c)		95 482.05 €	95 482,05 €
Recettes nettes (d=b-c)	2 159 758.57 €	2 459 171,57 €	4 618 930,14 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 044 921.45 €	2 837 622.23 €	5 882 543,68 €
Mandats émis (f)	1 194 893,41 €	2 072 138,44 €	3 267 031,85 €
Annulation de mandats (g)		20 796,64 €	20 796,64 €
Dépenses nettes (h=f-g)	1 194 893,41 €	2 051 341,80 €	3 246 235,21 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (d-h) Excédent (h-d) Déficit	964 865.16 €	407 829,77 €	1 372 694,93 €

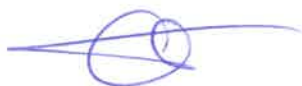
Le résultat de clôture 2024 est de 1 372 694.93 €, conforme à celui observé au compte administratif.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité

- 1. Arrête le compte de gestion 2024 ;**
- 2. Autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,
Le 09 avril 2025

Le Secrétaire de séance, Stéphane DAUFOUY



Le Maire, Michel GUILLARD